



## Droit d hébergement d'enfants chez un pere surendette

Par **blandine\_old**, le **16/09/2007** à **15:25**

Bonjour,

je suis divorcée depuis mars 2004, ai la garde de mes enfants et leur père un droit de visite fixe par le juge à une journée par semaine (pas de droit d hébergements).

J'ai reçu fin août 2007, une convocation devant le juge aux affaires familiales fin octobre suite à la double requête de mon ex mari : je cite "La suppression pure et simple de la pension alimentaire pour mes enfants" en raison de son chômage prolongé et une demande de droit de visite et d hébergement de " un mercredi sur deux, un week end sur deux, moitié des vacances scolaires et un Noël sur deux.

Cette convocation m'a été adressée en même qu'un courrier émanant de la banque de France à savoir un dossier de sur endettement au nom de mon ex mari dont les dettes sont impressionnantes, les créanciers nombreux. Il est sans ressources après une démission et vit avec une jeune femme également au chômage et son petit garçon, des allocations chômages et pensions alimentaires de celle ci, revenus très modestes et insuffisants pour couvrir leur dettes et manifestement ne couvrant pas leur quotidien ( parmi leurs créanciers : propriétaires de loyers impayés, EDF et EDF, supermarchés, telecom, assurances...)

Il est bien bien évident qu'il est inenvisageable que mes enfants intègrent pour les week end et vacances un tel foyer ne sachant pas quel confort de vie leur sera proposé. Je ne pense pas non plus, entendu les courriers reçus, que ce foyer soit propice à leurs études, repos et équilibre tant matériellement qu'en tant que référent.

Puis je exiger que seul un droit de visite soit fixé? et que dois arguer devant le juge?

merci de votre réponse

Cordialement